

43846 Éther de Pétrole 40-60°C

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination:

Éther de Pétrole 40-60°C

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

Identification de la société ou compagnie:

LAURYLAB

5 rue Charles Martin

BP 90

69192 Saint Fons Cedex

Tél. 04 72 89 54 55

e-mail: laurylab@wanadoo.fr

Fax : 04 72 89 58 16

2. Identification des dangers

Facilement inflammable. Irritant pour la peau. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Risque possible d'altération de la fertilité. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
"Réservé aux utilisateurs professionnels" conformément à la Directive 97/56/CE.

3. Composition/Information des composants

Mélange d'hydrocarbures composé principalement de: n-pentane, 2-méthylpentane.

Dénomination: Éther de Pétrole 40-60°C

CAS [64742-49-0]

Numéro CE (EINECS): 265-151-9

Numéro d'indice CE: 649-328-00-1

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de

	perte de connaissance. 4.2 Inhalation: Transporter la personne à l'air libre. En cas d'asphyxie, procéder à la respiration artificielle. 4.3 Contact avec la peau: Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés. 4.4 Yeux: Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin. 4.5 Ingestion: Risque d'aspiration. Recourir à l'assistance d'un médecin. Administrer de l'huile de vaseline comme laxatif (3 ml/kg). Administrer une solution de charbon actif à usage médical. Ne pas boire de lait. Eviter le lavage d'estomac.
5. Mesures de lutte contre les incendies	
	5.1 Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Poudre sèche. 5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés: ----- 5.3 Risques particuliers: Inflammable. Conserver éloigné de sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol. Peut former des mélanges explosifs avec l'air. 5.4 Equipements de protection: -----
6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel	
	6.1 Précautions individuelles: Ne pas inhaler les vapeurs. 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas permettre le passage aux égouts. Eviter la contamination du sol, des eaux et des égouts. 6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage: Ramasser avec des matériaux absorbants ou à défaut, avec de la terre ou du sable secs et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.
7. Manipulation et stockage.	
	7.1 Manipulation: Eviter la formation de charges électrostatiques. 7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Eloigné de sources d'ignition et de chaleur. Température ambiante. Ne pas stocker dans des récipients en plastique.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

Garantir une bonne aération et la rénovation de l'air du local.

8.2 Contrôle limite d'exposition:

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser un équipement de protection complet. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

8.7 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

Le fournisseur de l'équipement de protection doit spécifier le type de protection à porter lors de la manipulation de la substance ou de la préparation, y compris: le type de matière et le délai de rupture de la matière constitutive du équipement, compte tenu du niveau et de la durée du contact.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect:

Liquide transparent et incolore.

Odeur:

Caractéristique.

Point d'ébullition: 40-60°C

Point d'inflammation: -30°C

Température d'auto-ignition: 250°C

Limites d'explosion (inférieure/supérieure): 0,6 / 8 vol. %

Pression de vapeur: 20°C 350 hPa

Densité (20/4): 0,645

Solubilité: miscible avec de le trichlorométhane

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

	Températures élevées.
10.2	Matières devant être évitées: Agents oxydants forts.
10.3	Produits de décomposition dangereux: -----
10.4	Information complémentaire: Les gaz/vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
11. Information toxicologique:	
11.1	Toxicité aiguë: -----
11.2	Effets dangereux pour la santé: Par inhalation des vapeurs: Irritation des voies respiratoires. Par ingestion: nausées. Risque d'aspiration en vomissant. pneumonie. Par absorption: maux de tête, vertige, anxiété, spasmes, perte de connaissance, arrêt cardio-vasculaire, paralysie respiratoire.
12. Information Ecologique	
12.1	Mobilité : -----
12.2	Ecotoxicité : 12.2.1 - Test EC ₅₀ (mg/l) : Poissons (Leuciscus Idus) = 159 mg/l ; Classification : Fort. tox. Animaux pour l'alimentation des poissons 70 mg/l Fort. tox. 12.2.2 - Milieu récepteur : Risque pour le milieu aquatique = Elevé Risque pour le milieu terrestre = Moyen 12.2.3 - Observations : Ecotoxicité aiguë en fonction de la concentration du déversement.
12.3	Dégradabilité : 12.3.1 - Test :----- 12.3.2 - Classification sur dégradation biotique : DBO ₅ /DCO Biodégradabilité = ----- 12.3.3 - Dégradation abiotique selon pH : ----- 12.3.4 - Observations : Produit biodégradable.
12.4	Accumulation : 12.4.1 - Test : ----- 12.4.2 - Bioaccumulation : Risque = ----- 12.4.3 - Observations : Données non disponibles.
12.5	Autres effets possibles sur l'environnement: Produit peu polluant. Produit soluble dans l'eau. Risque de formation

de vapeurs explosives sur la surface de l'eau. Dangereux pour l'eau potable. Ne pas faire pénétrer dans les sols et les nappes aquifères.

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets.

Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

14. Information relative au transport

Terrestre (ADR):

Dénomination technique: ETHER DE PETROLE.

ONU 1268 Classe: 3 Groupe d'emballage: II

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: ETHER DE PETROLE

ONU 1268 Classe: 3 Groupe d'emballage: II

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique: ETHER DE PETROLE.

ONU 1268 Classe: 3 Groupe d'emballage: II

Instructions de l'emballage: CAO 307 PAX 305

15. Information réglementaire

15.1 Etiquetage selon REACH

Symboles: **N S V**

Indications de danger: Facilement inflammable Nocif Dangereux pour l'environnement

Phrases R: 11-38-48/20-51/53-62-65-67 Facilement inflammable.

Irritant pour la peau. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Risque possible d'altération de la fertilité.

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Phrases S: 16-23c-24-33-36/37-61-62 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales-la fiche de données de sécurité. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un medecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Numéro d'indice CE: 649-328-00-1

16. Autres informations

Numéro et date de la révision:2 16.04.08
Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 3, 15.
Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.